

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2022 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME JENNIFER PETITCLERC PAGÉ, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame, Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame, Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3
Madame, Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4

Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement

MEMBRES ABSENTS

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 37 sous la présidence de madame Jennifer Petitclerc Pagé. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 24 août 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le procès-verbal du 24 août 2022, tel que présenté;

DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

6. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes activités de la rentrée qui se sont déroulées dans les établissements et dont quelques photographies ont été déposées sur le site Web du centre de services scolaire.

7. DÉMARCHE STRUCTURÉE POUR L'ÉLABORATION DU PEVR

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, présente la démarche structurée élaborée par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) pour le plan d'engagement vers la réussite.

8. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Marilyn Bernard, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 14 septembre 2022.

9. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

[Contrat pour l'embauche de professionnels – Construction du gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc - Architecture](#)

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a obtenu une réponse favorable du ministère de l'Éducation à la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) afin de réaliser un projet de gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public qualitatif afin de sélectionner les professionnels qui seront attirés au projet d'architecture,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

DE PROCÉDER à l'engagement de la firme d'architecture pour le projet mentionné :

CHOIX DE LA FIRME EN ARCHITECTURE : Cuatro architecture S.E.N.C.R.L.

DE MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de service de plus de 10 000 \$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste

dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

Contrat pour l'embauche de professionnels – Construction du gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc – Ingénierie en mécanique/électricité

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a obtenu une réponse favorable du ministère de l'Éducation à la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) afin de réaliser un projet de gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public qualitatif afin de sélectionner les professionnels qui seront attirés au projet d'ingénierie en mécanique électrique,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de la firme d'ingénierie pour le projet mentionné :

CHOIX DE LA FIRME D'INGÉNIERIE MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE: LGT Inc.

DE MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de service de plus de 10 000 \$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

Contrat pour l'embauche de professionnels – Construction du gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc – Ingénierie en structure/génie civil

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a obtenu une réponse favorable du ministère de l'Éducation à la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) afin de réaliser un projet de gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public qualitatif afin de sélectionner les professionnels qui seront attirés au projet d'ingénierie en structure civil,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de la firme d'ingénierie pour le projet mentionné :

CHOIX DE LA FIRME D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE/ GÉNIE CIVIL: Tétra Tech QI Inc.

DE MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de service de plus de 10 000 \$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

Ajout d'un gymnase à l'école de la Riveraine

ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU le constat de non-conformité du gymnase de l'école de la Riveraine;

ATTENDU le droit de nos élèves à des espaces de qualité, en toute équité nationale;

ATTENDU les développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'un gymnase à **l'école de la Riveraine** dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Ajout d'un gymnase à l'école du Goéland

ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU le constat de non-conformité du gymnase de l'école du Goéland;

ATTENDU le droit de nos élèves à des espaces de qualité, en toute équité nationale;

ATTENDU les développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'un gymnase à **l'école du Goéland** dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Ajout d'un gymnase à l'école Marie-du-Saint-Sacrement

ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU le constat de non-conformité du gymnase de l'école Marie-du-Saint-Sacrement;

ATTENDU le droit de nos élèves à des espaces de qualité, en toute équité nationale;

ATTENDU les développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'un gymnase à **l'école Marie-du-Saint-Sacrement** dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Ajout d'un gymnase à l'école du Perce-Neige (Pavillon Saint-Charles)

ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU l'augmentation de la clientèle au primaire dans ce secteur;

ATTENDU les développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'un gymnase au pavillon Saint-Charles de l'école du Perce-Neige dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Ajout d'un gymnase à l'école secondaire Louis-Jobin

- ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;
- ATTENDU l'augmentation de la clientèle au secondaire dans ce secteur;
- ATTENDU notre incapacité d'offrir un plateau d'éducation physique à nos élèves en horaire régulier;
- ATTENDU les développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'un gymnase à l'école secondaire Louis-Jobin dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Ajout d'espace à l'école du Bon-Pasteur

- ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;
- ATTENDU l'opportunité d'affaire possible entre la ville de Cap-Santé et le CSS de Portneuf;
- ATTENDU le déploiement des classes de maternelle 4 ans temps plein,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec l'acquisition de la bibliothèque de Cap-Santé pour la transformer en deux classes, et ce, dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Ajout d'espace à Pont-Rouge (École hybride)

- ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;
- ATTENDU l'augmentation de la clientèle du primaire et au secondaire dans ce secteur;
- ATTENDU la grandeur de l'école primaire déjà existante (près de 1000 élèves);
- ATTENDU le haut taux de fréquentation des maternelles 4 ans;

ATTENDU que la ville de Pont-Rouge a déjà réservé un terrain pour l'ajout d'une école sur son territoire;

ATTENDU les nombreux développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'une école hybride (3e cycle du primaire et 1er cycle du secondaire) à Pont-Rouge dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Achat de six classes modulaires

ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU le long délai de construction à l'école du Perce-Neige;

ATTENDU les délais importants entre le besoin concret d'espace et le projet de construction terminé;

ATTENDU notre obligation d'offrir un lieu d'apprentissage à l'ensemble de nos élèves en temps requis, selon l'évolution de la clientèle;

ATTENDU les développements domiciliaires en cours sur notre territoire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec le financement nécessaire à l'achat de six locaux modulaires dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de Portneuf (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 900 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** l'unanimité :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 900 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes

- d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la présidente;
- ou la vice-présidente;
- ou la directrice générale;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Budget 2022-2023

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 260 781 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 5 790 741 \$ a été établi en prenant en considération:

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 638 087 \$, et ;
- un nombre de 31 657 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- Le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'approuver le budget de chaque établissement du centre de services scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'adopter et de

transmettre au ministre de l'Éducation le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 109 879 170 \$ et des dépenses de 111 139 951 \$ et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CA19/22-23.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Marie-Ève Germain, en remplacement de la présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 12 septembre 2022.

11. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

À la suite de discussions en lien avec le mandat d'entente pour la fermeture et suspension des cours pour conditions climatiques difficiles, Mme Jennifer Petitclerc Pagé, présidente, demande le vote.

Pour = 10

Contre = 1

Fermeture et suspension des cours pour conditions climatiques difficiles

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à la majorité :

DE MANDATER le directeur du Service des ressources humaines à négocier et conclure une entente concernant le texte de l'article 5-1.07 de l'entente nationale de personnel de soutien (2020-2023) et de rédiger une politique concernant la fermeture des établissements reliée aux intempéries au nom du conseil d'administration.

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 19 septembre 2022.

13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Composition des comités du CA

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE NOMMER les membres suivants au sein d'un des trois (3) comités du conseil d'administration:

Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Élisabeth Pagé	Vincent Lévesque-Dostie	Mélanie Deslauriers
Jacques Moffette	Isabelle Paquet	Marie-Ève Germain
Isabelle Paquet	Jennifer Petitclerc Pagé	Myriam Paquet
	Nathalie Morin	Jennifer Petitclerc Pagé
		Marie-Philippe Trépanier-Doré

Modification au Règlement relatif aux Règles de fonctionnement du conseil d'administration

ATTENDU que l'amendement proposé au *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du CA* vise essentiellement à respecter le quorum lors des séances du conseil d'administration et de ses comités;

ATTENDU que l'amendement proposé a fait l'objet d'une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre du 19 septembre 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'AMENDER le Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration tel que présenté.

14. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

15. AUTRES SUJETS

15.1. Nouveau projet de calendrier des rencontres

Un projet de calendrier dans lequel les rencontres de comité de vérification ont été inversées avec celles du comité des ressources humaines est proposé. Les membres acceptent ce nouveau projet.

15.1 Postes vacants au sein du conseil d'administration

Les administrateurs sont informés de la démission d'un membre parent. Il est mentionné que le processus de recrutement est en cours pour le remplacement. De plus, le processus se poursuit également pour le poste de membre du personnel de soutien.

16. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance est prévue le 26 octobre 2022.

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07.

18. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Jennifer Petitclerc Pagé
Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale par intérim